

Orientations éducatives
Commune d'Eckwersheim
Arc-en-ciel
2019

➤ **Historique :**

Eckwersheim, commune du canton de Brumath, arrondissement de Strasbourg-Campagne, est un coquet village du Kochersberg d'une superficie de 750 hectares qui marque la frontière nord de Strasbourg Eurométropole à laquelle le village est rattaché. Eckwersheim se situe à 12 kilomètres de Strasbourg.

La commune est traversée à l'Est par le canal de la Marne au Rhin, elle est longée par la voie ferrée et deux axes routiers importants : la nationale 63 et l'autoroute A4.

Après une baisse constante de la population pendant près d'un siècle, une stabilisation est enregistrée dans les années 1950, suivie d'une augmentation importante entre 1962 et 1982. Au 1^{er} janvier 2009, la population compte 1 449 habitants.

Intégré très tôt à la zone d'influence strasbourgeoise, Eckwersheim est devenu rapidement un village-résidence, au détriment de l'activité agricole devenue secondaire (12% d'actifs agricoles en 1999, contre 53 % en 1954) mais compte néanmoins encore quelques belles exploitations agricoles et d'élevage.



La commune d'Eckwersheim s'inscrit dans une démarche écologique. En effet elle préconise le « 0 phyto ». Elle n'utilise aucun pesticide pour le désherbage du ban et incite régulièrement les habitants à faire de même. La commune s'inscrit dans le cadre de la construction d'une métropole durable dans l'Eurométropole de Strasbourg. A municipalité travaille sur le P.L.U.¹ dans le but d'avoir un territoire avec des réalités naturelles ; il s'agit de construire avec la nature, la connaître et en retirer les bénéfices.

La municipalité est en constante évolution de son ban communal avec la mise en place de canisite, d'une grande possibilité de déposer les déchets et elle modernise le ban en essayant au maximum d'économiser les énergies.

➤ Principes de bases :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)² et l'Accueil Péri-scolaire (A.P.)³ d'Eckwersheim « Arc-en-ciel » représente la structure communale dédiée à l'enfance, elle est placée sous la responsabilité du Maire. Cette structure est habilitée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.D.J.S.C.S.) du Grand Est sous le code organisateur suivant : 067ORG0392.

A ce titre, l'A.P. et l'A.L.S.H. « l'Arc-en-ciel » suit des objectifs éducatifs et pédagogiques fixés par la municipalité qui est l'organisateur de la structure et le garant du projet éducatif.

¹ P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme

² A.L.S.H. : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

³ A.P. : Accueil Péri-scolaire



Ces deux accueils disposent de moyens humains, matériels et financiers pour accueillir au mieux les enfants de 3 à 11 ans résidant dans la commune d'Eckwersheim ou scolarisés à l'école par dérogation. Ce public est constitué d'enfants d'origines variées.

« L'Arc-en-ciel » ne doit pas se restreindre à être une garderie, ni un simple prestataire de service. Il poursuit des objectifs éducatifs et pédagogiques pour les besoins de l'enfant.

L'éducation permet à l'enfant d'accéder à une maturation et à une progression à différents niveaux de sa personnalité (psychomoteur, intellectuel, affectif, social et moral).

➤ Objectifs généraux :

- L'Arc-en-ciel se doit d'être sous le signe de l'éducation populaire : l'éducation du peuple par le peuple. Il s'agira d'apprendre les uns des autres.
- La municipalité propose une politique très citoyenne. Il s'agira de la présenter et de faire en sorte que cette notion de citoyenneté soit ancrée dans les diverses démarches.
- La commune mise beaucoup sur le développement durable. Cette notion lui semble essentielle dans l'évolution de tout un chacun. Il s'agira donc de



transmettre cette valeur essentielle pour la commune pour le bien de tout le monde.

- L'enfant a des besoins et il évolue de façon individuelle., il s'agira donc de créer une certaine autonomie pour que chacun puisse évoluer à sa manière. Les activités dites manuelles ne doivent pas être une fin en soi, mais permettre une familiarisation avec un certain matériau ou être un élément permettant le jeu.

➤ Moyens mis en place :

L'organisateur, soit la commune, se chargera de garantir les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'encadrement des enfants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ainsi que de l'Accueil Périscolaire :

- Moyens humains :

La commune met en place le personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. Le conseil municipal proposera des outils de formation et de communication à l'équipe d'animation. L'équipe devra être professionnelle et être vigilant face aux critères suivants :

- ↳ Dans un premier temps, il s'agit de l'évolution des rapports de force entre l'adulte et l'enfant. Le premier ne doit pas être là pour inculquer au second des principes provenant de sa propre éthique subjective



MAIRIE D'ECKWERSHEIM

mais plutôt pour l'aider à faire son choix. Cela supprime, bien entendu, toute notion de châtement corporel ainsi que de contrainte morale. Cela demande une très grande disponibilité de l'adulte. Cependant cela n'exclut pas l'autorité ; pas une autorité soutenue par des moyens coercitifs, mais une certaine autorité naturelle qui vient uniquement de la personnalité de l'adulte que l'enfant observe.

- ↪ Observation et écoute de l'enfant à tout moment de façon à lui permettre de réaliser les activités qu'il a lui-même proposées et répondant à ses besoins.
- ↪ Répondre aux désirs de l'enfant mais surtout ne pas se cantonner uniquement à cet aspect en se disant que de cette façon « ils sont heureux », parce qu'ils font ce qu'ils veulent. Il faut aller plus loin, en leur proposant d'autres activités novatrices pour eux et leurs ouvrir d'autres horizons ; sinon l'accueil de loisirs n'est qu'une garderie. Il s'agit de participer activement au développement de l'enfant.
- ↪ Les activités devront préserver les notions de rêve, de plaisir, de jeu et de sécurité physique ou affective.
- ↪ La responsabilité collective des enfants incombe à toute l'équipe d'adultes de l'Arc-en-ciel, aussi bien technique que pédagogique, et non pas seulement au directeur qui en est cependant le garant. La bonne marche du centre est l'affaire de tous.



MAIRIE D'ECKWERSHEIM

- ↳ Actions éducatives : tous les enfants d'un même groupe n'ont pas forcément les mêmes besoins ; l'équipe d'animation devra prendre en compte ces besoins différents.

- ↳ Chaque adulte se doit d'être entièrement à la disposition des enfants. Les préoccupations personnelles ne doivent pas entraver la disponibilité envers les enfants.

- ↳ Cette disponibilité doit permettre d'atteindre une très grande souplesse de fonctionnement pour répondre aux conditions de temps, de lieu et surtout du rythme de l'enfant.

- **Moyens matériels :**

La commune mettra à disposition des locaux suffisants et adaptés à l'accueil des enfants en assurant l'entretien de ces mêmes locaux.

Le directeur de l'Arc-en-ciel sera en charge de gérer les stocks et d'effectuer les commandes afin que l'équipe puisse travailler dans de bonnes conditions.

- **Moyens financiers :**

Le conseil municipal votera un budget annuel attribué aux deux entités qui compose l'Arc-en-ciel. Le directeur sera garant de ce budget et pourra, pour des projets particuliers, faire une demande exceptionnelle de moyens financiers supplémentaires.



➤ **Conclusion :**

En conclusion, l'animateur tel que nous le concevons est celui pour qui le mot liberté n'est pas synonyme de laisser-aller, pour lequel le terme d'éducateur est véritablement approprié et pour lequel le souci principal et permanent est le respect de l'enfant.

Le projet éducatif établi par l'organisateur, constitue le cadre de référence pour toute action ou projet. Il donne les bases de travail pour l'équipe et le directeur de l'A.P. ainsi que de l'A.L.S.H.

Afin de répondre aux différents besoins, mais également dans le but d'intégrer les orientations nouvelles développées par le conseil municipal ou par l'équipe d'animation, le projet éducatif se veut évolutif.

